

<http://eps.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article1674>



Appel à candidature et cahier des charges

- EPS et Sport
- Actions particulières
- Génération 2024



Date de mise en ligne : dimanche 16 décembre 2018

Copyright © EPS Académie de Lyon - Tous droits réservés

De développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des enfants et des jeunes.

Enjeux De manière complémentaire et spécifique, l'éducation physique et sportive obligatoire, le sport scolaire facultatif et les fédérations sportives agréées par l'Etat jouent un rôle irremplaçable dans l'éducation de la jeunesse. Par la culture sportive, ils contribuent au développement de la personne, à la construction d'une citoyenneté active et à un mode de vie plus sain. Ils favorisent l'apprentissage des valeurs de tolérance, d'excellence et d'inclusion. L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 constitue une occasion de conforter leur action et de renforcer leurs liens. Pour la France, l'enjeu de cette double manifestation planétaire consiste notamment à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif afin d'encourager la pratique physique et sportive des jeunes. Le label Génération 2024 en vient reconnaître l'engagement des écoles et établissements scolaires dans cette dynamique. Son déploiement contribue simultanément aux objectifs de développement du sport pour toutes et tous, et d'accompagnement vers l'école sportive. Cet héritage s'inscrit dans le programme d'appui à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024 (JOP 2024), « le sport au service de la société », validé en Conseil des ministres le 22 mars 2017, qui indique dans sa mesure 1 : « créer un label Génération 2024 pour les écoles et établissements scolaires et de l'enseignement supérieur ». Ce label Génération 2024 s'inscrit aussi dans la déclinaison opérationnelle de la convention cadre du 18 septembre 2013 qui lie le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) et celui de la ville, de la jeunesse et des sports (MVJS), de la convention cadre 22 novembre 2016 qui lie le CNOSF, les ministres chargés de l'agriculture et des sports, ainsi que dans chacune des conventions signées entre le MENESR, le MVJS, les fédérations sportives et les fédérations sportives scolaires (USEP, UNSS, UGSEL). L'année 2018 a permis d'expérimenter le processus de labellisation en désignant des écoles et établissements préfigureurs. Forts de ce premier bilan, les ministres chargés de l'éducation, de l'agriculture et des sports lancent pour la rentrée 2019 un appel d'offre national pluriannuel pour encourager le développement de la continuité éducative dans la pratique sportive des élèves du premier et du second degré, avec une attention particulière pour les publics les plus vulnérables, les élèves allophones, en situation de handicap, en éducation prioritaire, ou encore en zone rurale, et l'intégration dans le dispositif des élèves relevant de l'AEFE. Dans un contexte en forte évolution (projet de nouvelle gouvernance du sport, plan mercredi...), le label Génération 2024 contribue à renforcer l'image et l'attractivité des écoles et établissements concernés et à dynamiser leur projet éducatif en lien étroit avec le mouvement sportif et les collectivités territoriales. Les équipes pédagogiques peuvent utilement s'appuyer sur les ressources en ligne disponibles. Lire la suite...

<dl class='spip_document_3158 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;'>



</doc3158||left>